

7 juin 2021

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 15 mai 2019. La commission, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, l'a étudiée lors des séances des 16 septembre et 18 novembre 2019. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

*décide:*

*Article unique.* – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2017-2018 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont approuvés.

**Séance du 16 septembre 2019**

*Audition de M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), et de M<sup>me</sup> Carole Trousseau, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève (GTG)*

M<sup>me</sup> Bertani explique le contexte difficile de cette saison d'un point de vue financier et organisationnel.

La saison avait commencé sous les meilleurs auspices avec la trilogie de *Figaro*, qui a enthousiasmé le public, et des œuvres moins connues très bien accueillies. D'un point de vue financier, le Grand Conseil avait voté la convention de subventionnement pour un montant de 3 millions francs.

Toutefois, les huit mois de retard du chantier de la salle historique du GTG ont conduit l'institution à reporter son déménagement initialement prévu pendant les vacances estivales à la période de Noël, en milieu de saison.

Les répétitions et la programmation, organisées depuis trois ans, ont été complètement bousculées. L'ouverture de la saison avec les quatre cycles du *Ring* en septembre 2018 dans la salle historique a été rendue soudainement impossible. Il a fallu procéder à la réorganisation de la programmation et des répétitions y relatives.

Cette saison, qui était aussi la dernière sous la direction de M. Richter, a été ainsi particulièrement difficile et les équipes, fortement sollicitées, étaient épuisées.

L'occupation de l'Opéra des Nations (ODN) a été prolongée. Le GTG a pu ouvrir le 12 février 2019 mais la saison s'annonçait déjà avec un déficit.

M<sup>me</sup> Bertani explique le déficit à cause de la jauge plus petite à l'ODN (perte de 400 places), de la réorganisation totale de la programmation et de la période de transition entre deux directeurs, notamment.

A conditions épouvantables en décembre 2017 s'est ajouté, contre toute attente, le refus du Canton de décaisser les 3 millions de francs votés en septembre.

M<sup>me</sup> Bertani résume que pour la saison 2017-2018 rien ne pouvait être rattrapé et que pour celle de 2018-2019, la subvention du Canton a manqué, sans compter tous les surcoûts du retard du chantier.

M<sup>me</sup> Bertani souligne qu'il manque structurellement 3 millions de francs au GTG et que le GTG a pu trouver seulement 1,5 million de francs par un mécène. Les charges sont extrêmement contenues et il n'est pas possible de faire moins. Les recettes couvrent totalement les frais artistiques, mais désormais les frais artistiques ont perdu plus de 6% et la mission du GTG est en péril car toutes les économies sont faites sur les frais artistiques. Il y a peu de levier sur les frais de fonctionnement. Les dépenses en lien avec les employés de la Ville sont directement prises en charge par la Ville. Au niveau du budget de fonctionnement, il a été réduit au minimum, et en parallèle le GTG fait tout ce qu'il peut pour trouver des mécènes.

M<sup>me</sup> Bertani ajoute qu'il s'agit d'un opéra qui fonctionne très bien, ce qui est relaté par la presse nationale et internationale. Elle mentionne *Einstein on the Beach* et son succès. Au niveau artistique, le GTG est une référence.

M<sup>me</sup> Bertani précise qu'il était voulu que le nouveau directeur ait un profil différent. M. Richter a été le directeur idéal pour la période que le GTG vivait

à l'époque (sortie d'une crise monstrueuse sur le plan syndical et personnel), crise qui a été depuis pacifiée. M. Richter a su rétablir la confiance et pacifier les équipes, rassurer les mécènes et faire en sorte que le GTG reprenne sa place. Pour la nouvelle direction, un profil différent était souhaité. Le choix a été porté sur M. Cahn dont l'opéra a gagné l'Award du meilleur opéra européen.

Deux distinctions sont à faire selon elle: le fait que le GTG fait des saisons époustouflantes avec des moyens insuffisants et que ces moyens sont structurellement insuffisants. En cas de diminution des frais artistiques la mission culturelle ne sera plus atteinte, c'est-à-dire celle de présenter des œuvres qui ne font pas des jauges à 100% et faire découvrir des choses nouvelles qui n'attirent pas toujours le public comme des œuvres contemporaines ou baroques.

M<sup>me</sup> Trousseau présente les comptes de la saison 2017-2018.

M<sup>me</sup> Trousseau explique que la saison 2017-2018 est la deuxième et dernière saison entièrement jouée à l'ODN. Un autre public a pu être touché qui est plus polyvalent/populaire que le public habituel. Il s'agit d'un premier pas sur un renouvellement du public.

La saison 2017-2018 fut composée de dix opéras, trois ballets dont deux créations mondiales, quatre récitals, six concerts, une production jeune public. Au total, il y a eu 109 représentations publiques et 97 représentations payantes, soit 83 366 spectateurs.

S'agissant de la billetterie, elle rappelle que la jauge de l'ODN est de 1118 fauteuils contre 1500 au GTG à la place de Neuve, soit une réduction de 25%. Les taux moyens d'occupation de la salle sont les suivants: 73% (-1%), dont 81% pour l'opéra, 73% pour les récitals, 73% pour les ballets, 79% concerts, 41% production jeune public. Quant aux records de vente, elle mentionne *Don Giovanni* (100%), *Le nozze di Figaro* (97%), *King Arthur* (95%), *Il barbiere di Siviglia* (93%), *Le Baron tzigane* (71%), Riccardo Muti (100%). Il y a eu 4163 abonnements (42% des places). Enfin, l'achat des billets par internet représente 59% des non-abonnés, soit un taux en croissance constante.

Il y a eu 58 représentations de ballet en tournée, aux Etats-Unis, en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Russie, des coproductions d'opéra avec le Welsh National Opera, l'Opéra Comique de Paris et le Teatro comunale de Bologne ainsi que la reprise de la production *Il Giasone* de Cavalli au Château de Versailles.

Elle souligne la présence du GTG dans les médias européens et internationaux. Elle mentionne les 702 articles dans les journaux et magazines de 12 pays, les captations audiovisuelles de la *Trilogie de Figaro*, de *Callas* et de *Faust*, diffusées dans tous les pays européens sur les télévisions ARTE, TV5 et Mezzo ainsi

que les 395 900 vues pour les vidéos produites pendant la saison 2017-2018 par le GTG sur Youtube.

S'agissant des activités pédagogiques, 1315 élèves et 30 classes y ont participé. Huit parcours ont été proposés autour de six opéras et deux ballets; les deux représentations scolaires qui ont été données avec un spectacle créé pour le jeune public, *Figaro-ci, Figaro-là*; *King Arthur* qui a donné lieu à la création d'une comédie musicale; et enfin les ateliers de ballet qui ont été organisés avec la participation de danseurs du GTG et de chorégraphes.

Malgré cela, la saison 2017-2018 s'est terminée sur un déficit budgétaire de 1 817 471 francs (sans l'amortissement de l'ODN).

Les raisons sont au nombre de trois:

- le contexte de l'ODN;
- le déficit structurel (augmentation des frais fixes);
- le retrait de la subvention cantonale.

M<sup>me</sup> Trousseau explique la situation contextuelle par une jauge ODN 25% plus faible que la jauge habituelle, le prix des places étant plus faible (absence de loges), l'environnement moins attrayant pour les sponsors et mécènes, la réduction de locations et le fait que les frais de fonctionnement sont en revanche restés constants.

A quoi il faut ajouter la sous-dotation financière de la FG TG depuis des années, déficit structurel qui a été absorbé par un mécène qui a quitté la Fondation. Dans le rapport Actori en mars 2014 déjà, il est expliqué que ce déficit de 3 millions de francs dû à une augmentation des frais de fonctionnement (au détriment du budget artistique) doit être comblé afin de permettre au GTG de poursuivre correctement sa mission culturelle.

En ce qui concerne les frais fixes, ces derniers ont aussi augmenté en raison des nouvelles directives sur le prélèvement des charges sociales de la location Verntissa.

M<sup>me</sup> Trousseau rappelle l'historique du retrait de la subvention cantonale de 1 500 000 francs. En résumé:

- subvention cantonale, saison 2015-2016: 1 250 000 francs;
- subvention cantonale, saison 2016-2017: 2 750 000 francs;
- le 22 septembre 2017, le Grand Conseil a voté une subvention de 3 millions de francs pour l'année civile 2017, dont la moitié a été affectée à la saison 2017-2018;
- le 15 décembre 2017, le Grand Conseil a refusé la reconduction de sa subvention de 3 millions de francs inscrite au budget 2018;

- subvention pour 2017-2018: 1 500 000 francs au lieu de 3 millions de francs.  
M<sup>me</sup> Trousseau résume ensuite le résultat financier de la saison 2017-2018:
- déficit budgétaire: -1 817 471 francs (sans l'amortissement de l'ODN);
- déficit hors amortissement ODN: -1 096 963 francs;
- déficit incluant l'amortissement ODN: -1 719 506 francs (saison 2016-2017: excédent de 1 952 693 francs);
- amélioration du résultat de 720 508 francs par rapport au déficit budgété;
- fonds de réserve réduit à 655 682 francs au 30 juin 2018.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire s'interroge sur les conséquences de ce déficit structurel sur l'activité artistique du GTG et pour les prochaines années. Elle souhaite savoir si l'option cantonale est encore d'actualité, en soi si la mutualisation des communes n'est pas plus réaliste.

M<sup>me</sup> Bertani considère que c'est une décision politique et que le conseil de fondation n'est pas un organe politique. L'Association des communes genevoises (ACG) participe au financement à hauteur de 2,5 millions de francs actuellement. Elle souligne que le personnel est extrêmement engagé, compétent, exceptionnel. Cependant, le personnel est aussi en souci à cause des problèmes financiers qui peuvent être des sources de démotivation et d'inquiétude, ayant le souci de faire du beau théâtre et du bel opéra.

Sur une question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Bertani explique que le personnel rémunéré directement par la Ville ne figure pas dans les comptes.

M<sup>me</sup> Trousseau rajoute que ces dépenses apparaissent dans le tableau annexé qui est toutefois indépendant du rapport financier.

Un commissaire souhaite comprendre également l'inscription au bilan au 30 juin 2017 de 6 millions et demi d'actifs immobilisés puis dans l'ODN au 30 juin 2018 à 1,5 million de francs.

M<sup>me</sup> Trousseau explique que l'investissement dans l'ODN a été inscrit au bilan au prix d'achat lors de l'investissement. Cette valeur a ensuite été amortie pour ne figurer qu'à 1,5 million de francs. Cela correspond à la valeur de vente, il n'était en effet pas possible de revendre la structure au prix d'achat.

M<sup>me</sup> Bertani précise qu'ils l'ont acheté bien meilleur marché à Paris mais que les coûts de transport et de remontage ont été élevés. Elle souligne que cela a été quasiment entièrement financé par un mécène privé, par le GTG lui-même (par-rainage de fauteuils).

Le même commissaire demande pourquoi l'ODN est toujours là.

M<sup>me</sup> Bertani explique qu'en raison du retard de chantier, l'ODN a pu être libéré uniquement en mars 2019 en lieu et place de mai 2018. Cela a donné lieu à des négociations avec les acheteurs pour reporter le transfert de l'ODN. Maintenant, les transferts de propriété se sont faits et le démontage va commencer.

M<sup>me</sup> Trousseau précise qu'en 2017-2018 la valeur au bilan de la structure de l'ODN qui représentait 1,5 million de francs a été une valeur matérielle. Maintenant l'entier de la somme a été reçu en liquidités. La valeur portée dans les comptes est donc une valeur de liquidités.

M<sup>me</sup> Bertani souligne que cela a été payé en 2019.

Un commissaire demande enfin s'il est possible de consulter le rapport sur les frais de représentation.

M<sup>me</sup> Bertani répond que ce rapport est en train d'être complété car lacunaire. Elle précise qu'il s'agit principalement de paiements qui concernent des frais d'hébergement et de voyage qui sont dus à la nature spécifique du métier. Ce document est dans les mains des réviseurs.

Un commissaire demande s'il est encore possible de s'offrir des spectacles à 60% de la salle compte tenu des déficits. Il se demande s'il ne faudrait pas se résoudre à organiser des spectacles «à valeur sûre» pour remplir la salle.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il s'agit d'une décision politique et que cela dépend de la mission donnée.

M<sup>me</sup> Trousseau souligne que c'est une thématique intéressante et légitime du point de vue commercial. Il y a deux aspects à considérer; d'abord l'aspect financier dû au remplissage de la salle, puis le rayonnement du GTG. Il s'agit d'un dilemme entre la caisse et le rayonnement qui est souhaité.

M<sup>me</sup> Bertani explique que si le GTG reste à son niveau de reconnaissance internationale, il peut coproduire avec les grandes maisons d'opéra et donc partager les frais ou vendre des spectacles. Par exemple, *le Barbier de Séville* a été racheté par l'Opéra de Paris. Si le GTG fait seulement des blockbusters, alors il n'y aura plus de grandes productions et on passera à côté de certains artistes.

M<sup>me</sup> Bertani souligne également que pour attirer des grands artistes, il faut un directeur qui les connaît et pour attirer un directeur qui connaît ces grands artistes, il faut une maison d'opéra qui brille.

Le commissaire demande si le salaire du directeur général du GTG correspond à celui d'un opéra-théâtre similaire.

Les personnes auditionnées ne répondent pas à cette question.

Un commissaire explique avoir lu le message du conseiller d'Etat sur la politique culturelle. Ce dernier évoque la possibilité de subventionnement du Ballet du GTG par le Conseil d'Etat, comme une manière de contourner l'opposition d'une majorité du Grand Conseil. Il demande si cette hypothèse de subventionnement du Ballet a été discutée avec le conseiller d'Etat et conviendrait au GTG.

M<sup>me</sup> Bertani trouve la proposition intelligente. Le financement du Ballet par le Canton donnerait plus de souffle pour le reste des activités. Elle n'est toutefois pas favorable à la création d'un Ballet indépendant et autonome, cela coûterait plus cher car il faudrait lui trouver un lieu, ou, par exemple, payer un loyer au GTG.

Elle rajoute que ce serait monter une usine à gaz que de monter un Ballet indépendant. Il est plus simple que le Ballet reste. D'autant plus qu'il y a beaucoup de projets communs entre le ballet et l'opéra.

Un commissaire pense que le Conseil municipal devra faire un choix politique avec le maintien du déficit structurel. Il a pensé qu'après deux années d'expérience à l'ODN, le GTG serait revenu avec un budget plus important, car les frais de fonctionnement n'étaient pas forcément moindres.

M<sup>me</sup> Bertani explique qu'il y a eu plus de frais car ils ont dû délocaliser le personnel, qui n'a pas été licencié, donc il a continué à être payé. Le personnel a dû travailler sur de nombreux sites différents avec des loyers supplémentaires et des frais de transports augmentés. Il a fallu, par exemple, déménager l'administration aux Ports-Francis. De plus, le Canton n'a pas accordé la gratuité pour la villa Rigot et le terrain. Il a donc été impossible de réduire les frais de fonctionnement.

Sur question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Bertani répond qu'elle ignore la motivation du refus du Canton de payer 1,5 million de francs et elle considère que c'est une décision politique.

Un commissaire aborde le sujet de la convention de subventions dans laquelle le Canton s'était engagé à verser une subvention de 3 millions de francs, promesse qui n'a pas été tenue. Dans cette convention, à l'article 24, il y a l'évaluation, c'est-à-dire qu'au terme de cette convention on évalue le résultat et sur cette base une nouvelle convention de subventionnement est faite.

Le même commissaire demande si les choses se sont déroulées comme il fallait ou si le GTG a trouvé un plan alternatif.

M<sup>me</sup> Bertani répond que le plan alternatif a été de s'adresser à un mécène anonyme qui a versé la moitié, soit 1,5 million de francs. Dans les conventions de subventionnement, il y a des indicateurs qu'il faut remplir à la fin de la convention. Le GTG a rempli ces indicateurs alors qu'il n'avait pas encore reçu l'argent.

M. Bertani explique que le problème de ces conventions est que l'institution s'engage mais que le vote du parlement est réservé.

Un commissaire souligne que dans les comptes d'exploitation pour l'exercice au 30 juin 2018, on peut constater que c'est la subvention du Canton de Genève qui a pénalisé les produits. En revanche dans les charges, on constate que ce sont les charges du personnel qui ont une différence de 2,2 millions de francs. Ces différences lui semblent importantes.

M<sup>me</sup> Bertani explique qu'en 2016-2017 il y a eu beaucoup de coupes dans les frais artistiques.

Le même commissaire confirme que l'exercice qui a précédé a été pénalisant. Il faut alors s'attendre à un budget d'environ 20 millions de francs pour les charges de personnel pour l'exercice en cours.

M<sup>me</sup> Trousseau confirme que les coûts artistiques pour la saison 2016-2017 ont été diminués. Il n'y avait pas non plus la même attente par rapport au soutien cantonal. Il n'était plus tenable de maintenir les charges aussi basses.

Un commissaire demande si on connaît la répartition géographique des lieux de domicile des abonnés.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'elle ne connaît pas la répartition géographique des lieux de domicile des abonnés et donnera une réponse écrite ultérieurement.

Le commissaire explique que si la répartition est grosso modo de 40 à 45% pour les communes et que la subvention de l'ACG est de 2,5 millions de francs, cela devrait donner lieu à des discussions avec l'ACG.

M<sup>me</sup> Bertani explique qu'à nouveau il s'agit d'une décision politique. Elle répète qu'elle peut répondre aux questions relevant de l'opérationnel et de l'exploitation, mais elle n'est pas là pour répondre aux questions politiques.

Une commissaire affirme que les mécanismes salariaux du personnel de la production artistique et de la Ville consomment ce qu'on voudrait dépenser pour l'artistique.

M<sup>me</sup> Bertani répond que ce ne sont pas les salaires de la Ville qui sont concernés mais les frais de fonctionnement en général. Par exemple, la coopérative Verntissa a augmenté son loyer ou les règles AVS ont été modifiées, ce qui coûte 500 000 francs de plus.

M<sup>me</sup> Trousseau précise que l'augmentation du loyer de Verntissa était une augmentation de 250 000 francs linéaire sur cinq ans.

La même commissaire demande qui paie le déficit et de combien il est.

M<sup>me</sup> Trousseau explique que les résultats n'ont pas encore été approuvés mais le déficit budgétaire de 2018-2019 est de 1 327 000 francs.

Pour les comptes de la saison 2017-2018, il y a un déficit budgétaire de 1 817 000 francs, et le déficit réel est de 1 096 000 francs. Ainsi, on constate une amélioration de 720 000 francs.

### **Séance du 18 novembre 2019**

#### *Prise de position des groupes et vote*

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare au nom de son groupe qu'elle ne votera pas les comptes à défaut d'avoir des explications sur la vente de l'ODN par M. Pagani et les frais de représentation.

Une commissaire du groupe des Verts annonce que son groupe ne votera pas les comptes en raison du manque de transparence.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare au nom de son groupe qu'elle s'abstient en l'état, dans l'attente des précisions attendues.

Un commissaire du Parti socialiste au nom de son groupe fait remarquer la limite de l'approbation des comptes. Il rappelle que le Conseil municipal a sept représentants au conseil de la FGTG. Chaque groupe est représenté et il faut faire le travail de demander à ses propres représentants les informations qu'il leur manque. Il s'abstient de voter les comptes car il considère que la commission n'a pas à se prononcer sur les comptes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien au nom de son groupe rappelle que ces comptes reflètent un exercice passé et ont été dûment audités par un organe de révision. Il déplore toutefois le manque de transparence et ces questions doivent être soulevées au moment du maintien du budget.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois au nom de son groupe s'abstiendra de voter ces comptes pour deux raisons. D'une part, les comptes sont renvoyés à la commission des finances qui est habilitée à bien étudier ces comptes. D'autre part, il est perplexe face au déficit et au manque de transparence pour le budget 2020.

Un commissaire d'Ensemble à gauche explique qu'il s'abstiendra pour les raisons soulevées par le commissaire du Parti socialiste.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que les comptes sont le reflet d'une situation compliquée pour le GTG. Les comptes sont justes et ils pourraient être acceptés mais il y a des questions qui restent ouvertes, raison pour laquelle il s'abstiendra.

Par 2 non (EàG, Ve) contre 2 oui (PDC) et 11 abstentions (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EàG, 4 S), la proposition PR-1353 est refusée.